RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 - 002 DU 6 JANVIER 2025

portant modification du décret n° 2024-007 du 09 janvier 2024 modifié portant définition des secteurs d'intervention des ministres conseillers à la Présidence de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-001 du 6 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023 ;
- vu le décret n° 2024-006 du 09 janvier 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Collège des ministres conseillers à la Présidence de la République,

DECRÈTE

Article premier : Objet

La liste des secteurs d'intervention couverts par les ministres conseillers à la Présidence de la République est modifié comme suit :

3

N° D'ORDRE	POSTES	SECTEURS CONCERNES
01	Ministre conseiller aux Affaires économiques et au Numérique	 Économie et Finances Développement, Industrie et Commerce Petites et Moyennes Entreprises et Promotion de l'Emploi Numérique et média
02	Ministre conseiller aux Enseignements Maternel et Primaire	- Enseignements Maternel et Primaire
03	Ministre conseiller à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle	- Enseignement Technique et Formation Professionnelle
04	Ministre conseiller aux Enseignements Secondaire, Supérieur et à la Recherche Scientifique	- Enseignement Secondaire - Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
05	Ministre conseiller aux affaires Sociales et au Travail	- Affaires sociales et Microfinance - Travail et Fonction Publique
06	Ministre conseiller à la Santé	- Santé
07	Ministre conseiller à la Défense et à la Sécurité	 Défense Nationale Intérieur et Sécurité Publique Décentralisation et Gouvernance locale
08	Ministre conseiller aux Infrastructures et au Cadre de vie	- Cadre de vie, Transports et Développement Durable
09	Ministre conseiller à l'Eau, à l'Energie et aux Mines	- Eau, Energie, Mines
10	Ministre conseiller à la Justice et aux relations extérieures	- Justice et Législation - Affaires Etrangères
11	Ministre conseiller à l'Agriculture	- Agriculture, Elevage et Pêche
12	Ministre conseiller au Tourisme, à la Culture, aux Arts et au Sport	- Tourisme, Culture et Arts - Sports



Article 2

Il peut être procédé à la nomination d'autres ministres conseillers suivant les besoins.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 6 janvier 2025

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'État

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - C.COM 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - SGG 4 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 20 - SGG 4 - JORB 1.